# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2022

\*\*\*\*\*

<u>Présents</u>: Messieurs HUCHET, GUILLEMOT, BILLY, VITRAC, GUERIN, COLA, NATIVEL, DUBOIS, VEILLON,

**EYQUEM** 

Mesdames CHALLET, BLAZY, FREDOU, HUCHET D, SOUSA, VAILLANT,

**Procuration** de Monsieur LARRE à Monsieur EYQUEM Absents excusés Monsieur LARRE, Madame WATELET

Absente: Madame SABOURIN

Monsieur Patrick HUCHET, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30. Il remercie l'assemblée et précise que cette réunion est nécessaire pour la clôture du dossier de demande de subvention pour le gymnase.

#### I – ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 09 août 2022 est adopté

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bernard GUILLEMOT est désigné secrétaire de séance.

## **II – TRAVAUX REHABILITATION DU GYMNASE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du gymnase le SDEEG (syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde) apporte son concours au maître d'ouvrage en matière de pilotage et de suivi du chantier.

Dans ce cadre-là, il explique qu'il convient d'intégrer dans le plan de financement le montant de l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour laquelle la commune peut bénéficier du soutien financer du SDEEG.

#### Considérant :

- que le montant des travaux hors assistance s'élève à 1 208 339 euros HT, (1 450 006,99 euros TTC)
- que le taux fixé en matière d'assistance est de 8% du montant hors taxes des travaux, ce qui représente 96 667,12 euros hors taxes ou 116 000,54 euros TTC.

Compte-tenu de ces éléments le plan de financement, toutes taxes comprises, et assistance à la maîtrise d'oeuvre s'établit comme suit :

Commic 3011:			
	-	DETR (accordée) :	98 880,00 €
	-	Crédits nationaux	887 567,20 €
	-	Reste à charge pour la commune	318 558,92 € (y compris 96 667,12 € HT de MOE)
	-	TOTAL hors taxes Taxe sur la Valeur Ajoutée TOTAL TTC	1 305 006,12 € 261 001,25 € 1 566 007,37 €
1			1 300 007,37 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et considérant la visite, qui a été effectuée, par la commission travaux de l'équipe municipale, accompagnée de l'ingénieur du SDEEG, CONFIRME, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- la nécessité de conserver cet équipement dans un bon état fonctionnel, répondant aux besoins des différents publics,
- de substituer, dans la mesure du possible, les énergies fossiles par des systèmes alternatifs renouvelables,
- considérant la cohérence du plan de financement proposé,
- donne pouvoir à son Maire pour déposer les demandes de subventions telles qu'envisagées.

## II - INFORMATIONS DIVERSES

II.1 – dégâts bâtiments communaux : Monsieur le Maire informe que l'expert mandaté s'est rendu en Mairie le 17 août. Il indique qu'après examen des devis et de la visite des bâtiments, les chiffrages produits par les entreprises ont été acceptés. Au regard de l'expertise, l'accord a été donné à la commune d'engager les travaux. Le montant des travaux de remise en état s'élève à environ 300 000 €

Deux bâtiments sont considérés prioritaires : le restaurant scolaire et la bibliothèque. Concernant le premier l'entreprise NICOLAS Bruno était sur le chantier dès le 22 août, pour le second, l'entreprise S2PS de Monsieur BOURCEREAU engagera les travaux à partir du 05 septembre. Il est expliqué que :

- le fait que la commune ne soit pas classée « catastrophe naturelle » résulte du relevé du niveau de pluviométrie. En effet la référence décennale pour la commune est de 31 millimètres alors qu'en deux heures les relevés de Météo France font état de 18 millimètres ;
- l'état de catastrophe naturelle ne couvre pas tout, en particulier les sinistrés qui ne sont pas assurés ne seront pas pour autant indemnisés. Selon l'expert l'état de catastrophe naturelle n'est pas forcément un avantage, la franchise qui est fixée par le gouvernement peut se révéler supérieure à celle des assurances.

II.2 – gymnase : Monsieur le Maire rend compte de l'avancée du dossier de demande de subvention. Après échanges avec l'Agence Nationale du Sport il s'avère que notre dossier est éligible aux subventions nationales, compte tenu de l'étendue des travaux.

La Municipalité a également bénéficié du concours du SDEEG concernant la rédaction du document portant sur la réhabilitation énergétique. Avec le plan de financement qui vient d'être adopté, le dossier est quasiment bouclé. Une réunion de cadrage sera prochainement organisée avec la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage. Les membres de la commission travaux et urbanisme seront conviés à cette réunion.

II.3 – Ecole : Monsieur le Maire informe l'équipe municipale de l'installation d'une aire de jeux dans la cour des écoles pour un montant de 16 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.